

APPELS A PROJETS 2025

Présentation des appels à projets en Pays Foyen



ORDRE DU JOUR

Présentation des appels à projets 2025

- **Politique de la Ville - CDV**
- **Dispositifs de droit commun :**
- **SDJES et autres dispositifs de droit commun de l'Etat**
- **CAF**
- **MSA**
- **Département 33**
- **Région**
- **DRAC**

- **Questions diverse.**

APPEL A PROJETS

POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée une nouvelle géographie prioritaire

Nouveau quartier Bourg de Sainte Foy la Grande /Pineuilh

Signature du contrat de ville le 10 juillet 2015 par 18 partenaires institutionnels

Fin du contrat de ville le 31/12/2023

Nouveau contrat de ville pour 2024 – COPIL de validation le 28 septembre 2023 et signature du nouveau contrat en mars 2024

Orientations stratégiques du nouveau contrat de ville

Un quartier favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité

- meilleur accompagnement des employeurs
- renforcement des commerces et artisans du quartier prioritaire
- mise en œuvre d'une politique locale d'insertion
- levée des freins périphériques à l'emploi

Un quartier de transitions

transition écologique
transition démographique
transition numérique

Un quartier d'émancipation

réussite éducative, jeunesse
santé
accès pour tous aux sports, culture et loisirs
accès aux droits

Un quartier plus ouvert, plus attractif et paisible

cadre de vie et attractivité
amélioration de l'habitat
tranquillité publique

Un quartier citoyen

- lutte contre les discriminations
- égalité femmes / hommes
- valeurs de la République et laïcité



L'APPEL A PROJET DU CONTRAT DE VILLE

LES ACTEURS DU CONTRAT DE VILLE

- **État**

- + Communauté de communes du Pays Foyen

- + Communes de Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh

- = co-pilotage du contrat de ville

- **Partenaires institutionnels**

- = coordination avec les partenaires institutionnels

- Conseil départemental, conseil régional, CAF, France Travail,...

- **Des acteurs de terrain** : Tout acteur public ou privé (association à but non lucratif, bailleur social, établissement public, collectivité territoriale, autre organisme à but non lucratif) peut déposer un dossier et être accompagné.

LES CONTACTS DU CONTRAT DE VILLE

État – Mission Politique de la Ville

Mail générique Mission Politique de la Ville : pref-mission-politique-ville@gironde.gouv.fr

Christelle DETALLE : 05 56 90 65 22

Responsable de la mission politique de la Ville

Christelle.detalle@gironde.gouv.fr

Myriam HIERSO : 06 83 18 12 09

Déléguée du préfet pour Coutras, Sainte-Foy-La-Grande/Pinheuilh

En charge de la mission formation, insertion, emploi sur la Gironde.

Communauté de communes du Pays Foyen

Karine JEANNETEAU

Chargée des Politiques Contractuelles : 05 24 24 15 05 – 06 26 33 37 26

Projets soutenus en 2024

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL COOPÉRATION ÉCOLE	Fête de l'école - Spectacle vivant
ASSOCIATION ÉLECTRIQUE CARAVANE	J'habite mon école
ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE AQUITAINE SUD	Transition écologique, Biodiversité
	Mission H : Etre Humain, Vivre Ensemble
	Mission H : Etre Humain, Vivre Ensemble - Tous Les Garçons et les Filles (TLGF)
	La Tournée des vendredis en bas de chez nous
ASSOCIATION ZONE FRANCHE	Dis-moi dix mots sur le podium
ATELIER 104, ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANS EN PAYS FOYEN	Les enseignements de la Musique et Danse: vecteurs d'accès à la culture, aux diverses mixités
CENTRE SOCIOCULTUREL DU PAYS FOYEN	sorties familles
	Actions parentalité au-delà de la petite enfance
	Actions interculturelles et intergénérationnelles
CLUB AGALLIAO – YMCA.FRANCE	p'Art dessus les Rivières ... » - Ateliers éducation à l'image dans le cadre du dispositif « Passeurs d'Images »
	Interventions culturelles auprès des jeunes publics et des scolaires
	Intégration des publics empêchés dans des activités culturelles, de loisirs et des

Projets soutenus en 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOYEN	Projet culturel Petite Enfance
	Fête de la Famille en Pays Foyen
	Lieu d'Accueil Enfants/Parents, accueil de jeunes enfants (0/4 ans) avec leurs parents et de futurs parents
	Les "Ateliers Partagés" au LAEP: des médiations pour nourrir le lien entre les parents et leurs jeunes enfants
	CAP33 et CAP33 Junior : Découverte et initiation sportive, culturelle et ludique pour tous
	Le ciné dans tous ses débats
	Cap sur les livres et les jeux
	Monte ton séjour
COMMUNE DE SFLG	Faites le printemps & décorations saisonnières
COMPAGNIE ROULEPAROLES	Découvrir et faire grandir sa parole citoyenne avec le conte
	Au fil du conte, cheminer et dialoguer ensemble
CYCLES ET PARTAGE	Le vélo pour tous et toutes en Pays Foyen
SARL ALTER EGO CONSEIL	Soutien à la mise en œuvre de permis solidaire via une auto école solidaire
SCIC SAS AU RAS DU SOL	Maintenir et développer un territoire organique solidaire
	Rugby au coeur du Pays Foyen

Des conditions d'éligibilité communes pour appel à projets commun

- **Les indispensables** : L'action doit répondre à une ou plusieurs orientations stratégiques du contrat de ville (en page 5). Le porteur de projet doit s'être rapproché obligatoirement des référents politique de la ville de l'Etat, de la CDC Pays Foyen. Un appel à projets commun depuis 2016, avec un dossier unique, une instruction commune, mais des enveloppes financières distinctes pour l'État et la Communauté de communes
- Une procédure de saisie sur le portail « **DAUPHIN** » complète :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Appel à projet du contrat de ville

Qui peut déposer un dossier?

Tout acteur public ou privé (association à but non lucratif, bailleur social, établissement public, collectivité territoriale, autre organisme à but non lucratif)

A qui doit s'adresser le projet?

Le projet doit bénéficier aux habitants des quartiers « politique de la ville ».

Les indispensables :

L'action doit répondre à une ou plusieurs orientations stratégiques du contrat de ville

Le porteur de projet doit s'être rapproché obligatoirement des référents politique de la ville de l'Etat, de XXX ou des communes concernées par l'action proposée

Appel à projet du contrat de ville

Critères de sélection pour qu'un dossier soit prioritaire...

Etre **adapté aux besoins des habitantes et des habitants des quartiers**
et être **complémentaire** par rapport aux actions existantes
Soigner le dispositif de **mobilisation des bénéficiaires**, et notamment des femmes.

Les thématiques prioritaires :

Pour les crédits de l'Etat :

l'emploi et le développement économique (en particulier les jeunes diplômés des QPV, les 16-25 ans éloignés de l'emploi et les femmes)
l'accompagnement à la parentalité (en particulier la monoparentalité) en ce compris les modes de garde alternatifs et tout projet renforçant la place des pères
la réussite éducative dans les territoires non couverts par un PRE et/ou une cité éducative
la citoyenneté, les valeurs de la république et la laïcité, l'égalité femmes-hommes

Appel à projet du contrat de ville

Critères financiers

Non cumul entre contrat de ville et contrat local des solidarités :

Au besoin, l'Etat réorientera certaines actions vers le dispositif le plus approprié.

Les cofinancements ne pourront excéder 80% du coût total de l'action. Le demandeur devra préciser les autres cofinancements mobilisés, soit par l'apport de ressources propres, soit par la contribution financière de tiers.

Le porteur de projet devra solliciter **le droit commun en priorité** et si besoin les crédits spécifiques de la politique de la ville.

Comment Déposer une Demande ?

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION A COMPLÉTER DIRECTEMENT SUR DAUPHIN

- Avant toute demande : nécessité de rencontrer ou d'évoquer le projet avec le délégué du préfet, le chargé de projets ville de la communauté de communes et de la commune ou le bureau Politique de la Ville de la Préfecture

Date limite de dépôt du dossier : **31 janvier 2025**, le dépôt de dossier étant fortement encouragé avant cette date butoir.

Dans le cas de reconduction d'une action, le bilan 2024 devra être obligatoirement joint ; tout dossier dont le bilan n'aura pas été saisi sous Dauphin avant le 31 mars 2025 sera écarté de la programmation

En cas de changement d'élément quant à votre structure (changement de RIB / adresse...) → mettre à jour le profil Dauphin avant de déposer une demande

Guide usager + aide à la saisie + service politique de la ville de la préfecture sont à votre disposition pour vous aider dans le dépôt de votre demande

FOCUS : Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)

La circulaire du 31 août 2023 incite à la multiplication des conventions pluriannuelles d'objectifs dès 2024 (objectif : 50 % de CPO en 2025)

Les CPO ont pour objectif de donner l'assurance aux associations d'un financement sur trois ans quand bien même les montants N+1 et N+2 sont prévisionnels

Une CPO ne peut être établie que si :

- les projets portés par les organismes s'inscrivent dans la durée
- l'organisme est connu pour la qualité de ses interventions
- la santé financière de l'organisme est satisfaisante

EN PRATIQUE :

- le porteur de projet ne dépose qu'un seul dossier de demande avec 3 budgets (N, N+1 et N+2)
- une convention en année N est signée, puis deux avenants en N+1 et N+2
- un bilan est à saisir chaque année

Toute nouvelle demande de CPO devra être travaillée en amont avec les référents politique de la ville.

LA MOBILISATION DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

Etat

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Dispositifs ou appels à projet :

FONJEP

Appel à projet crédits jeunesse (BOP 163)

Fonds de développement de la vie associative 1 et 2

Colos apprenantes

Soutien à l'emploi financé par l'Agence nationale du sport

Service civique : agrément et missions et nombre de services civiques

accordés – financement Agence du service civique (reste à charge de 120€

dont 100€ financés par l'ASC)

Objectifs et public/territoire concerné

Soutenir les projets au profit des jeunes portés par les associations

Financer les places de jeunes pour les départs en vacances

Associations sportives (aides à l'emploi)

Soutenir l'engagement des jeunes dans les associations ou les collectivités

Qui peut y prétendre ?

Les associations agréées jeunesse et éducation populaire

Les associations sportives

Temporalité

Le calendrier prévisionnel va de janvier jusqu'à mai.

Contacts

dsden33-sdjes@ac-bordeaux.fr

FONJEP : cédric.porret@ac-bordeaux.fr

AAP projets crédits jeunesse : nathalie.moulin1@ac-bordeaux.fr

Emploi ANS : Lionel.dufour1@ac-bordeaux.fr

FDVA 2 : Caroline.lauzeral@ac-bordeaux.fr

Service civique : en ligne service-civique.gouv.fr

Etat

Autres dispositifs de droit commun

<https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Appel-a-projet-et-consultations-publiques>

Appel à projet DILCRAH

« Contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine et la haine anti-LGBT+ »

Objet : soutenir localement des projets citoyens s'inscrivant dans la réalisation des objectifs du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023/2026 et du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-lgbt+ (2023-2026) coordonnés par la DILCRAH (délégation interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie).

Contact : Clément MAES – 07 88 42 20 86

Appel à projet FIPD et FIPDr

Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance – et de la Radicalisation

Objet : Ce fonds se décline en 4 programmes :

Le programme D est axé sur la prévention, ses priorités sont : "agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des jeunes exposés à la délinquance", " aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger", "développer la participation de la population à la prévention de la délinquance et renforcer les liens entre force de sécurité et population" ;

Le programme S (Sécurisation) regroupe l'ensemble des subventions d'investissement pour la vidéoprotection de voie publique et les subventions d'équipement des polices municipales ;

Le programme K (sécurisation des sites sensibles) regroupe l'ensemble des subventions d'investissement pour la sécurisation des sites sensibles (lieux de cultes par exemple) ;

Le programme R (Radicalisation) est axé sur la prévention de la radicalisation religieuse et politique.

Contact : pref-prevention-delinquance@gironde.gouv.fr

Appel à projet MILDECA

Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives

Objet : Les actions proposées doivent répondre, a minima, à l'un des cinq axes stratégiques suivants :

- prévenir et réduire les addictions chez les jeunes ;
- réduire l'alcoolisation, qu'elle soit festive ou quotidienne ;
- protéger et accompagner les publics vulnérables ;
- structurer la lutte contre les addictions sans produit (aux écrans notamment) ;
- renforcer la tranquillité publique et la sécurité.

Contact : pref-prevention-delinquance@gironde.gouv.fr

Appel à projets de la CAF Gironde



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CONVENTION D'ACTION SOCIALE

LES AXES

- ✓ Axe Transversal: Accès au droit
- ✓ Axe Logement
- ✓ Axe Emploi, Insertion et mobilité
- ✓ Axe Numérique
- ✓ Axe Garde d'enfant, parentalité
- ✓ Axe Sport et Loisir
- ✓ Axe Culture

Le Programme Vacances de Territoires - PVT



Principes :

Subvention locale attribuée à une association, une commune ou une communauté de communes pour soutenir les départs en vacances de familles.

Le programme doit se réfléchir au sein **d'un** réseau **d'acteurs** locaux.

Ce programme est accompagné et validé par la CAF dans le **cadre d'une demande de subvention**.

Conditions d'attribution :

- Aux familles et aux habitants d'un territoire dans le cadre d'un soutien financier à un projet d'action
- Pas de quotient familial plafond

Public visé :

Les Programmes Vacances de Territoire doivent s'adresser **exclusivement aux familles avec enfants**.

Actions financées :

PIV (Points Informations Vacances) : lieu ressource dédié à **l'accueil** du public, pour **l'accès** à **l'information** relative aux vacances et **l'accompagnement** à la réalisation d'un projet de départ en vacances individuel ou collectif

ET/OU

Sorties familiales à la journée sans hébergement,

ET/OU

Séjours familles avec hébergement d'au moins une nuit et jusqu'à 6 nuits ;

ET/OU

D'autres actions sur les thématiques suivantes :

- Vacances et handicap,
- Premiers départs en séjours,

Actions	Financements CAF	Possibilités
Point Information Vacances (PIV)	Forfait de 1000 € Au-delà de 140 contacts 500 € supplémentaires 500 € de fonctionnement 500 € d'aide au démarrage	1 PIV par PVT
Sorties à la journée (sans hébergement)	300 € par sortie	Maximum de 10 sorties par PVT
Week-ends (1 à 2 nuits)	1000 € par week-end	Maximum de 2 week-ends par PVT
Courts séjours (3 à 5 nuits)	1200 € par court séjour	Maximum de 2 courts séjours par PVT
Séjours familles (à partir de 6 nuits)	1400 € par séjour	Maximum de 2 séjours par PVT

REAAP Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents

La refonte du fonds national parentalité nécessite une appropriation de la Ligne Politique Parentalité.

Un webinaire à destination des acteurs parentalité est prévu fin janvier avant la campagne 2025 qui se déroulera du 03 février au 07 mars 2025.

Promotion des valeurs de la République et la prévention de la radicalisation

Dépôt de dossier en mars 2025 1ère vague d'instruction et en juillet 2ème vague d'instruction.

Peuvent y prétendre :

- ❖ Associations
- ❖ Mairies
- ❖ Communautés de communes

Actions soutenues : développement d'un / des projet(s) de promotion des valeurs de la République ou de prévention de la radicalisation, ou de prévention de repli communautaire.

Fonds publics et territoires

Le Fond Publics et Territoires a pour vocation de contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales dans les domaines de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Peuvent y prétendre :

- ❖ Les associations
- ❖ Les collectivités territoriales
- ❖ Les entreprises peuvent déposer leur projet (sauf les structures bénéficiaires du Cmg - Complément de mode de garde « structure » de la PAJE prestation d'accueil du jeune enfant)

Ses objectifs :

Accompagner la structuration et l'adaptation de l'offre sur les territoires afin d'accroître son accessibilité,

Agir sur l'autonomie des personnes et prévenir ainsi les situations d'exclusion,

Expérimenter de nouveaux modes d'actions et de coopérations favorisant un investissement social pérenne.

Pour une demande d'aide au fonctionnement :

Axe 1 –Handicap

Axe 2 –Accès des familles fragiles aux modes d'accueil de la petite enfance

Axe 4 - Accompagner le maintien et le développement des équipements et services dans des territoires spécifiques & Soutien aux accueils de loisirs et accueils de jeunes sur horaires étendus

Axe 5 - Appui aux établissements d'accueil du jeune enfant présentant des fragilités économiques

Axe 6 - Appui aux démarches innovantes

Pour une demande d'aide à l'investissement :

Votre conseiller territorial reste à votre disposition pour compléter votre bilan. Pour tout autre information, joignez-nous à : muriel.guionie@caf33.caf.fr

OBJECTIFS COMMUNS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

- ❖ Développer une offre départementale adaptée aux spécificités des territoires pour permettre aux jeunes d'acquérir autonomie et responsabilité
- ❖ Favoriser l'implication des jeunes et des familles dans les projets des structures
- ❖ Favoriser la mixité dans les projets (genre, public...)
- ❖ Promouvoir les projets inter-structures pour dynamiser les territoires et les échanges

LES CRITÈRES DES STRUCTURES

	SDJES (DSDEN)	DÉPARTEMENT	MSA	CAF
Communs		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Communes, intercommunalités ❖ Associations <p><i>(ex: gestionnaire d'Accueil de loisirs, centre social, EVS, FSE en collège ou lycée, MJC...)</i></p>		
Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Association agréée ou en cours d'agrément jeunesse éducation populaire 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accueil de jeunes ❖ ALSH 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Structure médico sociale ❖ Structure de formation agricole 	

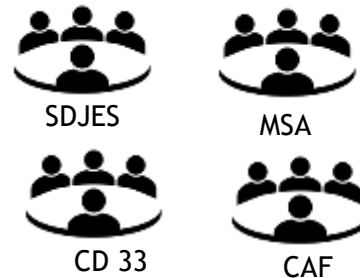
SOUTIEN FINANCIER ET INGÉNIERIE

SDJES (DSDEN)	MSA	DÉPARTEMENT	CAF
❖ 1 000 € minimum	❖ De 150 € à 800 €	❖ 5 000 € maximum / structure / an ❖ « Jeunesse & territoire » <i>Valorisation en fonction de la nature du projet</i>	❖ De 1 500 à 5 000 € / action / an
❖ Versement Unique	❖ Versement Unique	❖ Versement Unique	❖ Acompte de 70 % ❖ Solde sur production du bilan

PARCOURS DE VOTRE PROJET DE SON DÉPÔT À SON FINANCEMENT



Dépôt du projet sur
[Gironde.fr/ Acteurs jeunesse](http://Gironde.fr/Acteurs_jeunesse) +
lecompteasso.associations.gouv.fr
3 Février - 16 Mars 2025



Sélection des projets
éligibles
17 mars - 20 avril 2025



Commission inter-institutionnelle
Pré-validation des projets
17 mars - 20 avril 2025



Rédaction des supports
de présentation aux élus
Avril - Mai 2025



Commissions décisionnelles
de chaque institution
Avril - Juillet 2025



Mise en paiement
Entre Juin et Octobre
2025



Saisie du Bilan Janvier 2026



CONTACTS

Une question, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous répondre !

> Référents départementaux

SDJES (DSDEN)

Hélène MOULIN
05 47 47 47 63
nathalie.moulin1@ac-bordeaux.fr

Christelle BEGAY
Christelle.begay@ac-bordeaux.fr

MSA

Clara DUMONT
06 68 33 08 22
dumont.clara@msa33.msa.fr

DÉPARTEMENT

Stéphane ETCHEVERS
05 56 99 66 63
s.etchevers@gironde.fr

CAF

Isabelle CLAVE
05 56 43 51 85
06 23 80 29 14

Clémence VIROL
05 56 43 51 09
06 03 07 41 08
jeunesse@caf33.caf.fr

> Référents sur les territoires girondins

Pour contacter vos interlocuteurs locaux, merci de consulter le « [Répertoire des ressources en Gironde](#) »

**GRANDIR EN MILIEU
RURAL
Offre territoriale
Enfance Jeunesse
Famille
MSA**

Présentation



FINALITE DE GRANDIR EN MILIEU RURAL

Accompagner les territoires et les acteurs du monde rural dans la mise en place de projets innovants, c'est à dire :

- **A développer de nouveaux services / actions répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles et rurales**
- **A améliorer, diversifier les services ou actions existants**

PUBLIC CIBLE

- **Les jeunes de 0 à 25 ans, leurs parents, leurs familles**
- **La population agricole ou rurale**

UNE OFFRE CENTREE SUR 5 THEMATIQUES

Thématiques identifiées comme prioritaires au regard des besoins des familles agricoles

➤ **3 thématiques PRIORITAIRES**

- Petite enfance
- Parentalité
- Accès aux loisirs, vacances

➤ **2 thématiques EMERGENTES**

- Mobilité
- Numérique

LA LOGIQUE

- **Sur une logique de projets**

En complémentarité des financements des autres institutions (CAF – CTG, Département,...)

- **Un financement qui s'inscrit dans la phase de démarrage d'un projet, d'expérimentation**

- * 1 à 2 ans : actions

- * 2 à 3 ans : développement de services, structures

Il doit être une aide au démarrage et donner du temps à tenter puis pérenniser l'action

- **Des projets qui peuvent être portés par divers acteurs : collectivités, associations,...**

CADRAGE FINANCIER

Budget du projet	Préconisation d'intervention minimale	Préconisation d'intervention maximale
< 10 000€	20%	80%
Entre 10 000€ et 60 000€	20%	
Supérieur à 60 000€	Entre 10 et 15 %	

- Le financement de la MSA ne pourra dépasser 80% du budget, autres financements publics compris (Département, CAF,...).
- 20% reste à la charge du porteur de projet (10% pour les associations)
- **Des devis doivent être fournis** pour les dépenses suivantes : prestations de services, intervenants, achats de matériel, investissement, ...

DEMARCHE

Une fiche projet synthétique à compléter par le porteur de projet

- A transmettre à la conseillère technique MSA du territoire, au fil de l'année

Attention à bien veiller à transmettre avec la fiche projet, les devis en lien avec le budget prévisionnel annoncé.

ETUDE DES PROJETS

- Validation des projets en commission au sein de la MSA, organisée avec régularité dans un soucis de réactivité. (Probablement 3 commissions en 2025 comme en 2024).
- **Une attention particulière sur :**
 - la qualité du projet, qui peut s'illustrer de différentes manières : l'accessibilité du service / la capacité à aller vers les publics isolés, en situation de précarité, éloignés des services / l'adéquation du projet avec les besoins des familles / la dimension innovante du projet / etc
 - l'intégration de votre projet dans une dynamique territoriale et partenariale

BILANS

Une fiche projet bilan à fournir par le porteur de projet

- Avant tout nouveau dépôt de projet
- A la fin du projet ou au plus tard en octobre de l'année N+1
- Accompagnée des factures correspondantes aux dépenses détaillées dans le budget

Une Newsletter est envoyée en début d'année pour fournir toutes les informations et supports nécessaires

Indiquez-nous votre mail si vous souhaitez en être destinataire !

Coup de Pouce Prévention

Présentation



LES FINALITES DE COUP DE POUCE PREVENTION

- Concrétiser un projet dans le domaine de la **promotion de la santé et de l'éducation sanitaire et sociale**
- Bénéficier d'un accompagnement pour développer le projet et obtenir un soutien financier
- Soutenir la visibilité : la MSA valorise votre projet auprès du réseau d'acteurs de la prévention et des territoires

LES CRITERES

- Le projet doit se déployer sur un Territoire d'Intervention Prioritaire (Ste Foy la Grande)
ou
- Être en lien avec la thématique des addictions

LES CRITERES DE NON RECEVABILITE

- Les actions de communication ou d'information
- La réalisation d'une formation interne du personnel
- Un projet centré sur l'investissement et l'achat d'équipement
- Un projet à but lucratif

LES CARACTERISTIQUES DES PORTEURS :

- Structures associatives d'éducation pour la santé
- Collectivités territoriales
- Groupe de santé pluridisciplinaire (ex les Maison de Santé Pluridisciplinaire)
- Etablissement d'enseignement (ex les Maisons Familiales et Rurales)
- Entreprises privées de service sans but lucratif

LES ETAPES CLES :

- Prise de contact avec le travailleur social de votre territoire
- Compléter et envoyer la fiche d'intention : coupdepoucepreventionmsa33.blf@msa33.msa.fr

Avril 2025 (date à confirmer)

- Sélection des projets recevables par la MSA
- Début de l'accompagnement sur la méthodologie de projet par les experts MSA
- Envoi du dossier de candidature pour la demande de financement

Août 2025 (date à confirmer)

Schéma Départemental Jeunesse

Présentation



LES AMBITIONS DU SdJ :

- Une coopération inter-institutionnelle entre la CAF, le Département, la MSA et le SDJES (Education Nationale)
- La mise en œuvre d'une politique publique coordonnée et départementale pour la jeunesse (les 11-25 ans)
- Une mobilisation en faveur de deux publics :

Les acteurs jeunesse (associations, collectivités locales, professionnels jeunesse) : pour un accompagnement dans leurs projets et réflexion

Les jeunes : pour favoriser leur engagement et construction en tant que citoyen

LES DEUX APPELS A PROJETS :

PROJET STRUCTURES :

- Porté par des associations, communes ou CdC
- Projet avec **implication des jeunes**
- Public cible : **11- 25 ans** selon les institutions (MSA 13-25 ans)
- Dépôt de candidature : **formulaire unique** sur le site internet du Département / Acteurs Jeunesse
- Calendrier 2025 :
 - bilans du: 13/01 au 02/03
 - dépôt des nouveaux projets: 03/02 au 16/03

JEUNES EN ACTIONS :

- Projets **portés par les jeunes** eux-mêmes
- Public : **13-25 ans**
- Dépôt de candidature : **tout au long de l'année**
- **Formulaire unique** sur le site internet du Département / Acteurs Jeunesse
- Rencontre et **accompagnement des jeunes** par l'équipe inter-institutionnelle (CAF, MSA, CD33)

Appel à projets
Département de la Gironde



APPEL À INITIATIVES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

OBJECTIFS

Lutter contre toutes formes d'exclusion et apporter des réponses aux besoins sociaux de proximité en suscitant et en soutenant l'émergence de projets socialement innovants sur les territoires.

Renforcer les solidarités entre les personnes et favoriser leur autonomie, développer les liens sociaux, le vivre et le faire ensemble.

Le Département s'inscrit dans une logique préventive en favorisant l'inclusion sociale et l'innovation sociale afin de prévenir les risques d'isolement, d'exclusion. De même, il souhaite promouvoir l'exercice de la citoyenneté.

- **BÉNÉFICIAIRES**

- Les associations ou les groupements d'associations loi 1901.
- Toutes structures relevant du champ de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Les personnes morales de droit privé telles que les bailleurs sociaux.
- Les collectivités territoriales girondines et leurs groupements.
- Les établissements publics présentant des compétences dans le champ de l'accompagnement des personnes fragilisées.

- **LES TERRITOIRES CONCERNÉS**

- L'ensemble du territoire girondin avec une attention particulière accordée aux projets dont le rayonnement porte notamment sur les territoires ruraux et les quartiers prioritaires et de veille de la politique de la ville.

- **PUBLICS CONCERNÉS**

- L'ensemble des Girondines et Girondins et plus particulièrement celles et ceux qui sont en situation de vulnérabilité et/ou d'exclusion sociale et/ou professionnelle.

- **LES CRITÈRES DE SÉLECTION**

- Il est tout particulièrement attendu que les projets répondent à un besoin social insuffisamment, mal ou non satisfait.
- Tous les projets devront respecter des principes de base :
- Expérimentation : projets qui renouvellent le mode de faire, s'adaptent aux nouveaux besoins et mettent les personnes au cœur même de l'action,
- Intervention de proximité : projets qui permettent « l'aller vers » ceux qui sont souvent les moins visibles, les moins entendus, les plus vulnérables.
- Coopération : projets qui s'appuient sur les ressources locales et permettent le développement de partenariat pour une réponse plus collective.
- **Chaque année, des domaines d'interventions et champs d'actions sont priorisés (ex : Solidarité Alimentaire, Santé-Bien être...)**

- **DEPOT DES CANDIDATURES**

- Informations à venir: [Appel à initiatives locales de Développement Social | Gironde.FR](#)

- Contact : Christine Dziandzialowski
c.dziandzialowski@gironde.fr

- **AUTRES APPELS A PROJETS DU
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE:**

- [Nos appels à projet | Gironde.FR](#)



Région Nouvelle Aquitaine

Règlement d'intervention en matière de politique de la ville

Titre du dispositif ou appel à projet

Règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de politique de la ville du 26 mars 2018.

Objectifs et public/territoire concerné

Pour les 86 quartiers prioritaires de Nouvelle-Aquitaine :

- accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- favoriser la réussite éducative,
- favoriser la mobilité et lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.

La Région sera par ailleurs attentive à :

- promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- adapter l'intervention régionale aux transitions écologique et sociétale des territoires.

Qui peut prétendre ?

Associations, communes etc.

Temporalité

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année 2 mois et demi avant chaque commission permanente.

Contact

Anne Pageneau : anne.pageneau@nouvelle-aquitaine.fr

06 21 76 96 01



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE DÉMOCRATISATION ET ACTION TERRITORIALE

APPELS À PROJETS 2025

- C'est mon patrimoine
- Été culturel
- Action culturelle et langue française
- Auteurs/Autrices de l'écrit
- Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs
- Plan fanfare
- Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité
- Cultures connectées - PNV
- Fonds d'accessibilité
- Éducation aux médias et à l'information
- Passeurs d'images
- Culture et Santé
- Culture et Justice

C'est mon patrimoine

Co-piloté par la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) et l'agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT)

Domaine : patrimoine

Dépôt : premier trimestre 2025

S'adresse aux jeunes de 6 à 18 ans issus des territoires prioritaires, urbains mais aussi ruraux, pour leur permettre d'appréhender le patrimoine autrement au travers de programmes de découverte et d'activités artistiques organisés lors des vacances scolaires.

Il s'agit de proposer un parcours structuré autour d'une thématique ancrée dans l'histoire des sites, pour une rencontre approfondie entre jeunes et patrimoines, dans une approche pluridisciplinaire.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/c-est-mon-patrimoine>

Été culturel

Domaines : tous les domaines artistiques

Dépôt : reconduction 2025 [à confirmer](#)

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux jeunes et aux familles, surtout celles qui ne partent pas en vacances, d'avoir accès à une offre culturelle de qualité pendant les vacances d'été (juillet-août).

Les projets proposés permettent des rencontres physiques et matérielles avec des œuvres, des artistes et de la pratique artistique animés par des professionnels de la culture.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/ete-culturel>

Action culturelle et langue française

Piloté par la délégation générale à la Langue française et aux Langues de France du ministère de la Culture (DGLFLF)

Domaines : tous les domaines artistiques

Dépôt : février à avril 2025

Inciter les associations et les institutions culturelles à développer une action croisant l'apprentissage de la langue française et la pratique artistique au profit de personnes en difficulté avec le français.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/action-culturelle-et-langue-francaise>

Auteurs/Autrices de l'écrit

Domaine : livre et lecture

Dépôt : janvier 2025

Soutenir les projets de résidences à destination des auteurs et autrices du livre, proposant des conditions propices à la création et favorisant la rencontre dans la durée entre les auteurs et les autrices, leurs œuvres et le public dans leur territoire.

L'appel est ouvert à toutes les structures de la région (associations, collectivités, établissements publics, etc.) souhaitant accueillir un auteur/autrice de l'écrit en résidence pendant 1 à 2 mois.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/soutien-aux-residences-d-auteurs>

Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs

Domaines : spectacle vivant et arts plastiques

Dépôt : décembre 2024 à mars 2025

Soutenir les initiatives des amateurs en matière artistique et culturelle à travers des projets engageant un groupe d'amateurs dans une démarche différente de sa pratique habituelle, par le biais de rencontres avec des professionnels (musicien, metteur en scène, comédien, chorégraphe, plasticien, etc.) afin de découvrir de nouvelles écritures, de nouveaux langages scéniques, de nouveaux répertoires, favorisant l'autonomie du groupe et l'ouverture artistique.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/fonds-d-encouragement-aux-initiatives-artistiques-et-culturelles-des-amateurs-feiaca>

Plan fanfare

Domaine : musique

Dépôt : janvier à mars 2025

Le plan en faveur des fanfares et de manière générale des ensembles musicaux de pratique en amateur a pour but d'accompagner et de valoriser une pratique artistique et culturelle collective fédérant des personnes de tous âges et tous horizons autour de projets musicaux partagés.

Il vise en priorité les ensembles musicaux amateurs, les territoires ruraux, le développement ou le renforcement des partenariats avec les collectivités territoriales et un soutien accru aux actions visant la transmission en direction des enfants et des jeunes.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/plan-fanfare>

Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité

Piloté par la direction générale des Médias et des Industries culturelles du ministère de la Culture (DGMIC)

Domaine : médias

Dépôt : premier trimestre 2025

Soutien de projets d'éducation aux médias donnant la parole aux habitants des territoires prioritaires urbains et ruraux.

Les aides du fonds s'adressent aux structures éditant à titre principal un média d'information sociale de proximité (publications, radios, sites Internet de presse, webtélés, webradios...) ou aux structures sans but lucratif reconnues d'utilité publique éditant un tel média à titre accessoire.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/fonds-de-soutien-aux-medias-d-information-sociale-de-proximite-fsmisp>

Cultures connectées - PNV

Copiloté par la direction régionale des Affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC) et la Région Nouvelle-Aquitaine

Domaine : numérique

Dépôt : premier trimestre 2025

Aide à l'investissement qui accompagne la production d'un livrable : œuvre artistique, dispositif numérique...etc.

Le projet soutenu doit avoir un lien fort avec le champ artistique ou patrimonial. L'ensemble des esthétiques est concerné (théâtre, musique, danse, cirque, arts de la rue, arts plastiques et visuels, cinéma et audiovisuel, livre et lecture, patrimoine matériel et immatériel, langues et cultures régionales), ainsi que les actions transversales privilégiées par les partenaires (éducation artistique et culturelle, etc.).

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/cultures-connectees-en-nouvelle-aquitaine>

Fonds d'accessibilité

Domaines : tous les domaines artistiques

Dépôt : premier trimestre 2025

Aides d'investissements (hors bâti) pour les structures culturelles réalisant l'aménagement ou l'équipement de leurs espaces.

Une attention particulière est portée aux projets de structures qui ne sont pas encore engagées dans une dynamique de mise en accessibilité et qui souhaitent obtenir un soutien pour initier la démarche.

<https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-nouvelle-aquitaine/democratisation-action-territoriale/culture-et-handicap>

Éducation aux médias et à l'information

Domaine : médias

Dépôt : en attente d'informations pour 2025

Soutenir le développement de résidences de journalistes, prioritairement en milieu rural, autour des enjeux socio-écologiques.

Cet appel s'adresse aux résidences de 6 semaines, à l'attention de tous les publics et en lien avec les lieux de lecture publique, des lieux culturels et sociaux ou des médias de proximité.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/education-aux-medias-et-a-l-information-emi-residences-de-journalistes>

Passeurs d'images



Domaines : cinéma et audiovisuel

Dispositif d'éducation aux images qui s'adresse aux jeunes, âgés de moins de 25 ans, sur le hors temps scolaire, et consiste à rendre accessible des pratiques liées au cinéma et à l'audiovisuel à des personnes qui en sont éloignées, entre autres pour des raisons géographiques, économiques, culturelles ou sociales.

Les projets se déroulant en Quartier Politique de la Ville (QPV) et en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) sont prioritaires.

De plus, ils doivent développer un volet "voir" et un volet "faire".

Gironde

Coordonné par l'Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine (ALCA)

Soutenu par la direction régionale des Affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC) et le département de la Gironde

- Session 1 : octobre au 8 décembre 2025
- Session 2 : janvier au 30 mars 2025

Culture et Santé

Domaines : tous les domaines artistiques

Co-piloté par l'agence régionale de Santé (ARS), la direction régionale des Affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC) et la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de la convention régionale Culture et Santé.

Dépôt :

- Établissements de santé : 21 octobre 2024 au 6 janvier 2025
- Établissements médico-sociaux : décembre 2024 au 3 mars 2025

Cet appel à projets accompagne les projets culturels entre un établissement de santé ou un établissement médico-social et une structure artistique ou une équipe artistique professionnelle, et le personnel de l'établissement, au bénéfice des patients qui sont associés au projet dans une dynamique de co-construction.

- Établissements de santé : hôpital, clinique, EHPAD rattaché un hôpital etc.
- Établissements médico-sociaux : structures accueillant un public jeune en situation de handicap (IME, IMP, IMPro, IEM, ITEP, SESSAD...). Les projets associant d'autres habitants du territoire (structures « jeunesse », sociales, éducatives, associations...) sont prioritaires.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/culture-sante-handicap-et-dependance>

Culture et Justice

Domaines : tous les domaines artistiques

Co-piloté par la direction régionale des Affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC), la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) et la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) dans le cadre du protocole de coopération régional 2022-2027.

Dépôt : uniquement via les SPIP départementaux et les établissements PJJ

Le ministère de la Culture et le ministère de la Justice soutiennent un programme d'actions culturelles dans les établissements pénitentiaires et les services ou établissements de la protection judiciaire de la jeunesse, en allouant une subvention aux organisateurs de tels projets.

Ces actions culturelles prennent en compte la diversité des secteurs d'expression et des modes d'interventions : le livre et la lecture, le théâtre, les arts du cirque, la musique et la danse, les arts plastiques, le cinéma, l'audiovisuel, le multimédia et le patrimoine.

<https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-nouvelle-aquitaine/democratisation-action-territoriale/culture-et-justice-en-nouvelle-aquitaine>

Référents en Gironde

Action culturelle et territoriale - Éducation artistique et culturelle

- Conseillère : Christelle Alexandre
- Gestionnaire : Lise Bourguet

Cinéma - Audiovisuel - Médias - Numérique

- Conseiller : Yves Le-Pannéer
- Gestionnaire : Lise Bourguet

Langue française

- Conseillère : Justine Dujardin
- Gestionnaire : Aurélie Mirat

Musées

- Conseiller : Matthieu Dussauge
- Gestionnaire : Brigitte Moreau

Enseignement supérieur

- Conseillère : Juliette Rouillon-Durup

Innovation et transformation numérique

- Conseillère : Marion Nicolas

Contactez la DRAC Nouvelle-Aquitaine

<https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-nouvelle-aquitaine/contacter-la-drac-nouvelle-aquitaine>

prenom.nom@culture.gouv.fr

Suite à cette réunion ...

- Document diffusé ce jour envoyé à toutes les associations
- Accompagnement méthodologique des associations qui le souhaitent (rédaction, élaboration d'un budget prévisionnel, accès aux plateformes etc.)
- Programmation de rencontres individualisées avec les partenaires sous forme d'échange de 30 mn (fiche projet envoyée au préalable)

Le 11 décembre 2024

Le 9 janvier 2025

Inscription possible ce jour

Merci pour votre attention